



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.676**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-36107- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET :** STADE CARCASSONNE - CONSTRUCTION DE LOCAUX POUR QUATRE CLUBS DE SPORT (BOXING CLUB AIXOIS, HALTÉROPHILIE MUSCULATION CLUB AIXOIS, ASA ET AIX ATHLÉ) - APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PROGRAMME ET ADOPTION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE ACTUALISÉE - APPROBATION DU PROJET ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Arlette OLLIVIER à M. Gérard BRAMOULLÉ

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliot BRAMI, M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



13.01

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T Bâtiments & Grands équipements  
Département Constructions Neuves  
CR 9180

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 18/11/13

**RAPPORTEUR** : M. Francis TAULAN

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU

**Nomenclature** : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

**Politique Publique** : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

**OBJET** : STADE CARCASSONNE - CONSTRUCTION DE LOCAUX POUR QUATRE CLUBS DE SPORT (BOXING CLUB AIXOIS, HALTÉROPHILIE MUSCULATION CLUB AIXOIS, ASA ET AIX ATHLÉ) - APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PROGRAMME ET ADOPTION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE ACTUALISÉE - APPROBATION DU PROJET ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En décembre 2011 par délibération n°2011-1374, vous avez approuvé le programme de construction d'un bâtiment club-house pour trois clubs de sport aixois : l'AUC Volley, l'ASA et Aix Athlétisme Provence. Ce programme représentait une surface totale de 600 m<sup>2</sup> de surface utile environ.

Depuis, les besoins ont évolué. Une autre solution a été offerte au club de volley ; deux autres clubs ont besoin d'être relocalisés : le Boxing Club Aixois et l'Haltérophilie Musculation Club Aixois actuellement logés à l'Espace FORBIN et qui doivent libérer les lieux.

Le nouveau programme représentera une surface totale de 712 m<sup>2</sup> ; il pourra être réalisé en deux tranches, la première de 427 m<sup>2</sup> pour la boxe et la musculation qui disposaient chacun de 200 m<sup>2</sup> environ à l'Espace FORBIN et à qui sera attribuée la même surface dans le nouveau projet, la seconde réduite à 285 m<sup>2</sup> environ pour l'ASA et Aix Athlé.

Un projet a été élaboré par les Services Techniques à qui a été confiée la maîtrise d'œuvre. Il est constitué de volumes simples correspondant aux différentes unités fonctionnelles et

s'harmonisant avec les constructions environnantes dont la tribune du stade CARCASSONNE, conçue à l'origine par Fernand POUILLON. Outre les formes simples en simple rez-de-chaussée, le calepinage des ouvertures et le choix des teintes de façades s'inspireront de cet ouvrage.

Le coût total des travaux est estimé à 1 155 565 € H.T. soit 1 623 € / m<sup>2</sup>

Le montant de l'opération, toutes dépenses confondues, est évalué à 1 431 134 € T.T.C.

Il convient de lancer un appel d'offres pour les travaux. Ceux-ci seront décomposés en neuf lots :

- Lot 1 – gros œuvre / VRD
- Lot 2 – étanchéité
- Lot 3 – menuiseries extérieures/ serrurerie/ ferronnerie
- Lot 4 – menuiseries bois
- Lot 5 – plomberie sanitaire – ventilation
- Lot 6 – électricité – chauffage
- Lot 7 – peinture

La fiche opérationnelle approuvée le 12 décembre 2011 doit être actualisée.

En conséquence, compte tenu de ce qui vient de vous être exposé et comme nous y autorise l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-**APPROUVER** le programme énoncé ci-dessus et le projet proposé,

-**ADOPTER** la fiche opérationnelle modifiée,

-**AUTORISER** Monsieur le Premier Adjoint à signer la demande de permis de construire,

-**AUTORISER** Madame le Maire ou son Adjoint Délégué aux marchés publics à lancer la consultation et à signer l'ensemble des futurs marchés de travaux ainsi que tous documents y afférant, avec les entreprises dont les offres seront choisies comme étant économiquement les plus avantageuses par la Commission d'appel d'offres,

-**DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville selon la répartition suivante :

. 2013	:	20 000 €
. 2014	:	500 000 €
. 2015	:	880 000 €
Total	:	1 400 000 €

**2013.676 - STADE CARCASSONNE - CONSTRUCTION DE LOCAUX POUR QUATRE CLUBS DE SPORT (BOXING CLUB AIXOIS, HALTÉROPHILIE MUSCULATION CLUB AIXOIS, ASA ET AIX ATHLÉ) - APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PROGRAMME ET ADOPTION DE LA FICHE OPÉRATIONNELLE ACTUALISÉE - APPROBATION DU PROJET ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 43</b>
<b>Présents</b>	<b>: 39</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 43</b>
<b>Pour</b>	<b>: 43</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

## FICHE OPERATIONNELLE MODIFIEE

Direction Générale Des Services Techniques  
DGA Services Techniques-DAST Bât.& Grands  
Equipements  
Département Constructions Neuves  
Direction Travaux Spéciaux

**DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE  
FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE**  
( Cf. DCM n°2011-1374 du 12 décembre 2011)

**OBJET : CREATION DE LOCAUX D'ACCUEIL POUR 4 CLUBS SPORTIFS SUR LE  
SITE DE CARCASSONNE**

Date ou période de la réalisation : de 2012 à 2014

Demande d'approbation inscrite au Conseil municipal du 18 novembre 2013

***Maitrise d'œuvre réalisée en interne***

Désignation de la prestation	Estimations CM 12 Décembre 2011 €HT	Montants actualisés suite modif. programme €HT	PROCEDURES
<b>Investigations et Services avant programmation</b>			
Etudes géotechniques	4000,00	1710,00	Marché A12093 «Hydrogéotechnique sud est Sarl» - AOE
Relevé géomètre	2500,00	0,00	Marché A9068 «Bilicki Dhombres Osmo SCP» fin 01/01/2014 - AOE
<b>Total pour seuil procédure:</b>	<b>6500,00</b>	<b>1710€HT</b>	
<b>Services après programmation</b>			
AMO estimation et dimensionnement structure		9025,00	P10013 Alma Provence - Mapa > 90K€HT
Perspectives et montages photographiques		1500,00	20K€HT < Mapa
Contrôle fond de fouille		500,00	Marché A12093 «Hydrogéotechnique sud est Sarl» - AOE
Complément levé topo		800,00	Marché A9068 «Bilicki Dhombres Osmo SCP» fin 01/01/2014 - AOE
Contrôle technique	12000,00	6000,00	Marché A12092 Bureau Véritas AOE
Mission CSPS	6000,00	4000,00	Marché A13005 « Yseis CS BTP Ile de France Sarl » AOE
Constat huissier affichage PC	500,00	500,00	Hors code
Reprographie	1000,00	1000,00	A9065-9066 en cours de renouvellement AOE
Panneaux d'informations	8000,00	8000,00	A10061 « RP PLUS » AOE
<b>Total pour seuil procédure:</b>	<b>35 500,00</b>	<b>31 325€HT</b>	

Travaux pour la réalisation de l'opération			
Désignation de la prestation	Estimations CM 12 Décembre 2011 €HT	Estimations suite modif.programme €HT	PROCEDURES
Travaux de construction : Maçonnerie gros œuvre et tous autres corps d'état + VRD + Aménagements périphériques	800 000,00	1 112 065,00	MAPA
Branchements réseaux assainissement		30 000,00	MABC AOE en cours
Branchements concessionnaires		10 000,00	Pas de mise ne concurrence : ERDF ...
Fourniture et pose extincteurs et consignes sécurité		3500,00	A11064 « Chronofeu Sarl » AOE
<b>Montant total TRAVAUX /détermination seuil procédure :</b>	800 000,00	<b>1 155 565€HT</b>	
Frais de publicité annonces légalés <b>pour info</b>	8 000,00	8 000,00	Pas de mise ne concurrence
<b>Pour info, montant global Projet (services + travaux &amp; procédure) HT</b>	850 000,00	<b>1 196 600,00</b>	
<b>soit TTC</b>	1 016 600,00	1 431 134,00	

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

*NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant, ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics.*

## II - DEPENSES D'INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRES OU PERIPHERIQUES

Libellé	Montants	Observations
Equipements fonctionnels	-	A charge de l'utilisateur
Mobiliers	-	A charge de l'utilisateur
Equipements spécifiques	-	A charge de l'utilisateur
<b>Montant total TTC</b>	-	A charge de l'utilisateur

## III – FINANCEMENT DE L'OPERATION

Libellé	Montants	Observations
Rappel du coût global de l'opération TTC	<b>1 431 134</b>	-

### Subventions et fonds de concours

Etat	-	A définir
Conseil Régional	-	A définir
Conseil Général	-	A définir
CPA	-	A définir
Autres organismes	-	A définir
<b>Montant total TTC</b>	-	A définir
Part de la Ville d'Aix-en-Provence, TTC	-	A définir

#### IV - ESTIMATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT INDUITS

(Montants donnés à titre indicatif)

Libellé	Montants	Observations
Consommation, fluides et énergies	-	A charge de l'utilisateur
Maintenance et entretien	10 000	Les 2 premières années ce montant doit être considéré comme une provision pour les travaux d'entretien et de maintenance ultérieurs
Charges de personnel	-	A charge de l'utilisateur
Assurances (hors dommage ouvrage)	-	A charge de l'utilisateur
Nettoyage des locaux	-	A charge de l'utilisateur
Autres	-	A charge de l'utilisateur
<b>Montant annuel TTC</b>	<b>10 000</b>	